

ARRETE N°EPE UCA-2021-483

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'EPE UCA ;
Vu l'élection de Monsieur Evan RASCHEL par l'assemblée générale du CMH en date du 6 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

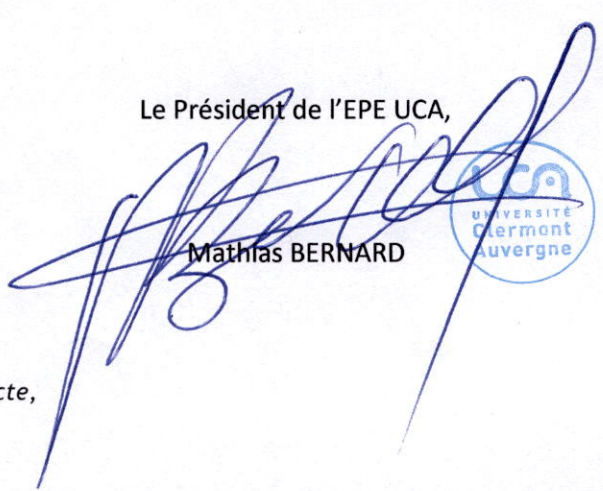
Monsieur Evan RASCHEL est nommé Directeur de l'unité de recherche « Centre Michel de l'Hospital » (CMH), à compter du 1^{er} septembre 2021.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 juillet 2021.

Le Président de l'EPE UCA,


Mathias BERNARD



Le Président de l'EPE UCA certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le 23 JUIL 2021
- Publié le 23 JUIL 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.